

# Inscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement secondaire

## Guide pratique 2022-2023



### INFORMATION IMPORTANTE

Un nouveau projet de décret sur la procédure d'inscription en 1<sup>re</sup> année commune est actuellement examiné au Parlement\*.

Dès cette année, une nouvelle mesure devrait s'appliquer : une série d'écoles secondaires pourront inscrire immédiatement et définitivement votre enfant dès la demande d'inscription. Ce sont les écoles « présumées incomplètes ». Ces écoles seront renseignées sur [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be) au début du mois de février.

Les autres aspects de la procédure resteront inchangés en 2022.

\*Le vote devrait intervenir dans le courant du mois de janvier 2022.



## QUAND INSCRIRE MON ENFANT ?

Les inscriptions se déroulent du lundi 14 février au vendredi 11 mars 2022 inclus (hors congés scolaires). À ce moment-là, l'ordre d'arrivée n'a pas d'importance.

**Attention :** les inscriptions sont à nouveau possibles à partir du 25 avril 2022, mais elles se font alors dans l'ordre chronologique à la suite des élèves déjà inscrits ou en liste d'attente, et vous ne pourrez plus bénéficier d'aucune priorité. Les possibilités d'obtenir une place à ce moment risquent donc d'être réduites.



## QU'EST-CE QUE LE FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI) ?

Il s'agit du document obligatoire pour réaliser une demande d'inscription.

- ✓ Il se compose de deux parties :
  - Le volet général qui contient des informations essentielles pour l'inscription ;
  - Le volet confidentiel sur lequel vous pouvez désigner jusqu'à 9 autres écoles secondaires. Il peut être complété via le site internet [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be) sur l'application « CIRI Parents » ou sur papier.

Cette application vous permet également de procéder à une simulation du calcul de l'indice composite et de recevoir de l'aide concernant les adresses à invoquer.

**Remarque :** si vous perdez ou si vous n'avez pas reçu le formulaire, vous pouvez en demander un auprès de l'Administration ([inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be) ou 0800 188 55 – appel gratuit) ou de l'école de votre 1<sup>re</sup> préférence.



## COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION ?

Vous devez vérifier les informations qui figurent sur le formulaire. En cas de doute, veuillez contacter le 0800 188 55 ou procéder à une simulation via l'application « CIRI Parents ».

- ✓ Complétez le volet général et
  - soyez attentifs aux **domiciles** que vous utilisez. Ils sont essentiels en cas de classement ;
  - corrigez les données pré-imprimées en cas d'erreur ;
  - indiquez les priorités éventuelles auxquelles votre enfant a droit.

**Attention :** les priorités ne sont valables que dans l'école de 1<sup>re</sup> préférence, où vous déposez le FUI entre le 14 février et le 11 mars 2022 !

✓ Complétez le volet confidentiel – sur papier ou en ligne – avec le nom des écoles dans l'ordre de vos préférences. **Si vous le complétez en ligne, le classement vous sera communiqué plus rapidement.**

**Remarque :** les informations renseignées sur le formulaire sont très importantes car elles sont utilisées en cas de classement si l'école reçoit plus de demandes d'inscription qu'elle n'a de places.

## COMMENT INTRODUIRE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ?

**Vous déposez le formulaire unique d'inscription (FUI) dans l'école secondaire de votre 1<sup>re</sup> préférence.**

Le volet général du FUI doit impérativement être déposé **en main propre** dans l'école de 1<sup>re</sup> préférence **entre le 14 février et le 11 mars 2022 inclus.**

Si vous ne l'avez pas complété en ligne, la version papier du volet confidentiel doit être complétée et remise sous enveloppe fermée à l'école de 1<sup>re</sup> préférence.

Ce volet confidentiel ne sera pris en compte que si votre 1<sup>re</sup> préférence ne peut être satisfaite immédiatement.

**Remarque :** renseignez-vous dès maintenant sur les écoles que vous désignez pour être certains qu'elles conviendront à votre enfant.

## À QUOI DEVEZ-VOUS FAIRE ATTENTION ?

**Lors de votre inscription, nous vous conseillons d'être attentifs aux trois points suivants :**

- ✓ Présentez-vous avec le formulaire unique d'inscription vérifié et complété dans l'école de votre 1<sup>re</sup> préférence entre le 14 février et le 11 mars 2022. Vous devez joindre les documents justificatifs si vous avez droit à une priorité ou si vous avez mentionné d'autres domiciles que celui qui est pré-imprimé sur le formulaire.
- ✓ **Vérifiez la géolocalisation des domiciles utilisés, avec l'école, au moment de l'inscription.**
- ✓ Vérifiez l'accusé de réception. Il prouve votre demande d'inscription et contient tous les éléments qui permettront de classer les demandes d'inscription. Il faut donc vérifier que les informations qui figurent sur l'accusé de réception sont exactes.



**Numéro vert**  
**0800 188 55**

Service d'aide  
aux inscriptions

Courriel : [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)  
Site Internet : [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be)

Adresse postale :  
Administration générale de l'Enseignement  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Service des Inscriptions – Bureau 3F330 bis  
Rue A. Lavallée 1 – 1080 Bruxelles

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère  
[www.fw-b.be](http://www.fw-b.be) - 0800/20.000

Administration générale de l'Enseignement  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires  
Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles  
[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

Éditrice responsable : Lise-Anne Hanse, Administratrice générale de l'Enseignement,  
Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 - 5000 Namur  
Tél : 0800/19.199  
[courrier@le-mediateur.be](mailto:courrier@le-mediateur.be) / [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be)  
Date de la publication : Janvier 2022



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE